



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2017, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Luc Grondin maire du village de Grenville, John Saywell maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent maire du canton de Harrington, Carl Péloquin maire de la ville de Lachute, Michel Boyer maire de la municipalité de Mille-Isles, André Jetté maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Renée-Claude L'Allier, greffière et adjointe au directeur général et madame Josée Tardiff, directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe, assistent également à la séance.

17-02-068 PROJET DE MINE DE GRAPHITE DANS LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE: EXIGENCES DE LA MRC AVANT POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2016, le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté à l'unanimité la résolution numéro 2016-12-319 recommandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accueillir favorablement la demande soumise par Canada Carbon inc. et d'autoriser une utilisation autre qu'agricole pour l'exploitation d'une mine de graphite, d'une carrière de marbre et le traitement primaire des minerais, le tout visant une superficie totale de 66,56 hectares;

CONSIDÉRANT que le 22 décembre 2016, la MRC d'Argenteuil recevait une lettre signée par le directeur du Service de l'urbanisme de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge adressée au directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, accompagnée d'une dizaine de documents concernant une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles, pour un projet d'exploitation de mine en zone agricole;

CONSIDÉRANT que selon la lettre soumise par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, ce projet d'extraction de graphite et de marbre aura des retombées économiques importantes pour l'économie de la région sans porter préjudice à l'agriculture et que dans cette perspective, elle sollicite l'appui de la MRC afin de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande en vue d'autoriser une utilisation autre qu'agricole pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que selon la résolution de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certains enjeux environnementaux demeurent à être discutés pour limiter les inconvénients qui pourraient être causés à la population environnante;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a été mis au fait de cet important projet en début d'année 2017;

CONSIDÉRANT que le 6 février 2017, le conseil municipal du village de Grenville a adopté à l'unanimité la résolution numéro 2017-02-015 qui stipule que :

- dans le but d'obtenir toute documentation et tout plan illustrant les zones visées par le projet minier et exprimant des inquiétudes puisque, ce projet est situé à environ 2,5 kilomètres du puits de captage souterrain servant à l'alimentation en eau potable du village (environ 1 700 personnes);
- que suite à l'information reçue, la municipalité sollicitera une offre de service d'une firme d'hydrogéologue afin de s'assurer de la protection de cette source d'eau potable;

CONSIDÉRANT que des citoyens et citoyennes ont transmis directement à la MRC leurs inquiétudes légitimes face à ce projet;

CONSIDÉRANT qu'outre l'enjeu de l'agriculture, plusieurs autres enjeux doivent préalablement être pris en considération lors de l'analyse d'un tel projet, notamment l'acceptabilité sociale, la qualité

des eaux souterraines, la qualité de l'air, le transport lourd, les impacts sonores, la protection des paysages, etc. ;

CONSIDÉRANT qu'il est nettement prématuré pour la MRC d'Argenteuil de se pencher sur ce dossier tant et aussi longtemps que le conseil de la MRC n'ait pas en main l'ensemble des informations et des études requises concernant les impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil considère qu'il est nettement prématuré de se positionner face au projet d'exploitation d'une mine de graphite, d'une carrière de marbre et le traitement primaire des minerais, le tout visant une superficie totale de 66,56 hectares répartie sur des lots des rangs 4 et 5 du Canton de Grenville, sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil se positionnera seulement lorsque les études préalables et indépendantes requises auront été réalisées et déposées, ces études portant notamment sur la qualité des eaux souterraines, l'impact sur les prises d'eau potable des villages de Calumet et de Grenville, l'acceptabilité sociale, la qualité de l'air, le transport lourd, les impacts sonores et le paysage ;
3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil exige que le coût des études indépendantes commandées par la MRC et les municipalités concernées, engendré par le projet, soit assumé par le promoteur, la compagnie Canada Carbon inc., plutôt que par les contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Pierre Arcand, ministre des Ressources naturelles du Québec
Monsieur Yves Saint-Denis, député d'Argenteuil
Monsieur Bruce R. Duncan, directeur, Canada Carbon inc.
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Les neuf municipalités locales de la MRC d'Argenteuil

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce _____

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier